

Championnats de France Interclubs

COMPETITION D'ANIMATION

Samedi 14 & dimanche 15 novembre 2009 à

Poule régionale : Besançon

Poule géographique : Besançon

Poule géographique : Lons

Poule géographique : Valentigney

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national

Toutes les rencontres se dérouleront le même week-end, en bassin de 25 mètres homologué.

REGLEMENT SPORTIF :

Chaque équipe sera composée de dix nageurs (trois nageurs, au maximum, pouvant participer à deux épreuves individuelles seulement) et toutes les épreuves inscrites au programme doivent être nagées. Les équipes qui ne respectent pas ces 2 critères ne peuvent être classées. Toutes les équipes présentées par un club doivent respecter cette règle (y compris la dernière).

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 100 m NL, il peut être fait appel à un remplaçant. Lorsque les titulaires du 10 x 100 m NL ont nagé aucun remplaçant ne peut se substituer dans une autre course. Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la (ou les) équipes précédentes soient complètes.

Seulement deux équipes par club pourront être qualifiées dans la meilleure poule régionale.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

NB : les nageurs doivent justifier de leur licence pour participer aux épreuves.

JUGE ARBITRE :

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale désigné par l'Interrégion est Mr Claude BOULOMMIER secrétaire général du Comité de Bourgogne et Président de Migennes Natation . Pour la poule géographique, le juge arbitre est désigné par la commission des Cadres et entériné par le Comité Directeur. En cas de désistement celui-ci devra en aviser le secrétariat dans les plus brefs délais.

CLASSEMENT:

Le classement des équipes de club s'effectue à la table de cotation fédérale. La cotation des relais est doublée.

En cas d'égalité, l'addition des temps obtenus sur les deux relais départagera les équipes de clubs.

Le classement général sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacun des comités régionaux responsables de l'organisation des poules régionales et géographiques au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs, un rang national à chaque équipe :

Les 20 premiers clubs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classés de Série Nationale 1A Interclubs,

Les 20 clubs suivants seront classés de Série Nationale 1B Interclubs,

Les 32 clubs suivants par Interrégion seront classés de Série Nationale 2 Interclubs.

Une seule équipe par club et par niveau figurera dans ces classements

Il sera également édité un classement général aux points regroupant toutes les équipes ayant participé.

CHRONOMETRAGE:

Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale

ENGAGEMENTS :

ENGAGEMENTS EN FONCTION DES DATES DETERMINEES PAR EXTRANAT

Au correspondant informatique du club organisateur

Le club organisateur est tenu d'en accuser réception

Les droits d'engagement sont fixés par le comité régional. Les factures de chaque club participant seront éditées par le secrétaire général et envoyées au trésorier du comité régional qui facturera en fin de saison.

RECOMPENSES :

Une coupe aux trois premières équipes dames et messieurs dans chaque poule, à la charge financière de l'organisateur.

PROGRAMME :

1re réunion :

- 1 – relais 10 x 100 m nage libre dames
- 2 – relais 10 x 100 m nage libre messieurs
- 3 – 400 m nage libre dames
- 4 – 100 m dos messieurs
- 5 – 200 m dos dames
- 6 – 1500 m nage libre messieurs
- 7 – 50 m nage libre dames
- 8 – 100 m brasse messieurs
- 9 – 200 m brasse dames
- 10 – 100 m nage libre messieurs
- 11 – 200 m nage libre dames
- 12 – 100 m papillon messieurs
- 13 – 200 m papillon dames
- 14 – 200 m 4 nages messieurs
- 15 – 400 m 4 nages dames

2e réunion :

- 16 – 400 m nage libre messieurs
- 17 – 100 m dos dames
- 18 – 200 m dos messieurs
- 19 – 800 m nage libre dames
- 20 – 50 m nage libre messieurs
- 21 – 100 m brasse dames
- 22 – 200 m brasse messieurs
- 23 – 100 m nage libre dames
- 24 – 200 m nage libre messieurs
- 25 – 100 m papillon dames
- 26 – 200 m papillon messieurs
- 27 – 200 m 4 nages dames
- 28 – 400 m 4 nages messieurs
- ENTRACTE DE 15' MINIMUM
- 29 – relais 4 x 100 m 4 nages dames
- 30 – relais 4 x 100 m 4 nages messieurs

SONT QUALIFIES EN POULE REGIONALE :

Chaque équipe 1 de chaque club. En cas de forfait de l'un des clubs, participera à cette poule régionale les équipes 2 selon le classement établi l'an dernier dans la limite de 12 équipes. Les forfaits éventuels d'équipe 1 de club sont à déclarer au plus vite auprès de tranel_seb@yahoo.fr

HORAIRES :

Poule régionale à Besançon :

Samedi : Entrée piscine 15h00 - Début des courses : 16h30

Dimanche : Entrée piscine 14h00 – Début des courses : 15h30

Poule géographique à Besançon :

Samedi : Entrée piscine 8h00 – Début des courses : 9h00

Dimanche : Entrée piscine 8h00 – Début des courses : 9h00

Poule géographique à Lons :

Dimanche : Entrée piscine 8h00 – Début des courses : 9h00

Entrée piscine 14h00 – Début des courses 15h00

Poule géographique à Valentigney :

Samedi : Entrée piscine 17h00 – Début des courses 18h00

Dimanche : Entrée piscine 13h30 – Début des courses 14h30

RESULTATS : Voir règlement page 9 et 10